



Disposition réglementaire A-101 du Chancelier – Pièce jointe No. 6  
QUESTIONNAIRE SUR LE LOGEMENT

Parents/tuteurs/élèves :

Ce formulaire est en place en vue de l'application de la Loi McKinney-Vento 42 U.S.C. 11435, et doit être rempli pour chaque élève. **Les informations que vous donnez sont confidentielles.** Aucune discrimination ne sera faite à l'encontre de votre enfant suite aux informations fournies.

Veuillez répondre aux questions suivantes sur le logement de l'élève pour aider à déterminer les services auxquels il pourrait avoir droit.

**Note aux écoles/aux agents de liaison des logements temporaires :** veuillez aider les élèves et leurs parents à remplir ce formulaire. Ne mettez pas ce formulaire dans le dossier d'inscription tel quel, car si l'élève est considéré comme domicilié en logement temporaire, **il n'a pas à fournir de justificatifs de domicile** ni d'autres pièces obligatoires qui pourraient faire partie de ce dossier. Le district ne peut pas divulguer d'informations sur le statut du logement sans le consentement des parents.

Nom et renseignements sur l'élève :

Nom de famille		Prénom	Deuxième prénom
Numéro OSIS	Date de naissance (MM/JJ/AA)	École	

Merci de sélectionner les conditions de logement actuelles de l'élève. Veuillez ne cocher qu'une case :

Cochez (√)	Choix du type de logement	(School Use Only - Réserve à l'usage de l'école) Code ATS
	<b>Partage de logement</b> - Avec une autre famille ou d'autres personnes suite à une perte de logement ou en raison de difficultés économiques	<b>D</b>
	<b>Centre d'hébergement</b> - Centre d'hébergement temporaire ou d'urgence	<b>S</b>
	<b>Hôtel/motel</b> - Vivant dans un logement qui N'EST PAS un centre d'hébergement temporaire ou d'urgence et qu'il faut payer	<b>H</b>
	<b>Autre type d'hébergement temporaire</b> - Parc pour caravanes, terrain de camping, voiture, parc, lieux publics, bâtiment abandonné, rue, ou tout autre espace de vie inadapté	<b>T</b>
	<b>Logement permanent</b> - Élève vivant dans un logement fixe régulièrement et dans des conditions convenables	<b>P</b>

Si l'élève NE vit PAS dans un logement permanent, précisez également si ce qui suit s'applique :

	<b>Jeune non accompagné</b> - Jeune dont la garde physique n'est pas assurée par un parent, un tuteur, une tutrice	(Réserve à l'usage de l'école) Entrez « Y » le cas échéant
--	--	--

Nom du parent/tuteur (en majuscules)

Signature du parent/tuteur

Date

**Veuillez retourner ce formulaire à l'école de votre enfant comme demandé.**

**Remarque :** les réponses données ci-dessus aideront à déterminer les services dont vous et votre enfant pourriez bénéficier en vertu de la Loi McKinney-Vento. Les élèves sous la protection de cette loi peuvent être inscrits immédiatement à l'école même sans les documents requis en général, comme des justificatifs de domicile, le dossier scolaire, le carnet de vaccinations ou le certificat de naissance. Après avoir inscrit l'élève, la nouvelle école doit contacter l'ancienne école fréquentée pour demander les pièces de son dossier scolaire, dont le carnet de vaccinations, le dossier scolaire des élèves en logement temporaire (Students in Temporary Housing - STH). L'agent ou les agents de liaison doivent aider l'élève à obtenir tout autre document ou carnet de vaccinations, si nécessaire. Les élèves sous la protection de la Loi McKinney-Vento peuvent aussi avoir droit à la gratuité des transports et à d'autres services. Veuillez vous référer à la Disposition réglementaire A-780 du Chancelier.

**À ce formulaire est jointe une page intitulée :** « McKinney-Vento Homeless Assistance Act – Students in Temporary Housing Guide for Parents & Youth » (Loi McKinney-Vento d'assistance aux sans domicile fixe – Les élèves en logement temporaire, guide pour les jeunes et les parents).